

Bulletin - Amis du vieux Chinon

Source gallica.bnf.fr / Société d'Histoire de Chinon Vienne & Loire

Société des amis du vieux Chinon. Bulletin - Amis du vieux Chinon. 1905-1971.

1/ Les contenus accessibles sur le site Gallica sont pour la plupart des reproductions numériques d'oeuvres tombées dans le domaine public provenant des collections de la BnF. Leur réutilisation s'inscrit dans le cadre de la loi n°78-753 du 17 juillet 1978 :

*La réutilisation non commerciale de ces contenus est libre et gratuite dans le respect de la législation en vigueur et notamment du maintien de la mention de source.

*La réutilisation commerciale de ces contenus est payante et fait l'objet d'une licence. Est entendue par réutilisation commerciale la revente de contenus sous forme de produits élaborés ou de fourniture de service.

Cliquer [ici pour accéder aux tarifs et à la licence](#)

2/ Les contenus de Gallica sont la propriété de la BnF au sens de l'article L.2112-1 du code général de la propriété des personnes publiques.

3/ Quelques contenus sont soumis à un régime de réutilisation particulier. Il s'agit :

*des reproductions de documents protégés par un droit d'auteur appartenant à un tiers. Ces documents ne peuvent être réutilisés, sauf dans le cadre de la copie privée, sans l'autorisation préalable du titulaire des droits.

*des reproductions de documents conservés dans les bibliothèques ou autres institutions partenaires. Ceux-ci sont signalés par la mention Source gallica.BnF.fr / Bibliothèque municipale de ... (ou autre partenaire). L'utilisateur est invité à s'informer auprès de ces bibliothèques de leurs conditions de réutilisation.

4/ Gallica constitue une base de données, dont la BnF est le producteur, protégée au sens des articles L341-1 et suivants du code de la propriété intellectuelle.

5/ Les présentes conditions d'utilisation des contenus de Gallica sont régies par la loi française. En cas de réutilisation prévue dans un autre pays, il appartient à chaque utilisateur de vérifier la conformité de son projet avec le droit de ce pays.

6/ L'utilisateur s'engage à respecter les présentes conditions d'utilisation ainsi que la législation en vigueur, notamment en matière de propriété intellectuelle. En cas de non respect de ces dispositions, il est notamment passible d'une amende prévue par la loi du 17 juillet 1978.

7/ Pour obtenir un document de Gallica en haute définition, contacter reutilisation@bnf.fr.

L'inauguration en 1893 de la statue équestre de Jeanne d'Arc à Chinon

(suite et fin) (1)

Le jeudi suivant, jour de marché, les halles n'avaient pas encore retrouvé leur aspect accoutumé et, d'ailleurs, jusqu'au jour où elles furent supprimées pour faire place aux locaux administratifs actuels, les peintures et les tapisseries du plafond et des galeries attestèrent l'effort ornemental qui les avait transfigurées.

En suivant le récit de cette célébration qui avait rassemblé à Chinon une foule de près de 40.000 personnes — y compris la population — le lecteur s'est certainement posé la question : « A quelles sommes ont pu s'élever les dépenses occasionnées par ces fêtes ? »

Le Conseil municipal de Chinon avait voté en 1892 un crédit d'environ 25.000 francs, au budget additionnel. Cette somme était destinée à couvrir les frais du transport de la statue, ainsi que la construction du piédestal de granit et les installations du montage de la statue.

Une autre somme de 10.000 francs fut inscrite au budget de 1893 pour solder les frais de l'inauguration. En novembre de la même année, le Conseil municipal dut voter une somme correspondant aux dépassements des prévisions, qui porta à près de 50.000 francs la participation de la Ville.

L'Etat attribua une subvention de 12.000 francs et le département en accorda une autre de 3.000 francs. Ces deux sommes, jointes à celles que recueillit le Comité national et le Comité parisien, furent affectées au moulage et à la fonte en bronze de la statue. Le métal nécessaire à la coulée de cette œuvre de dimensions inaccoutumées fut offert par l'Etat.

La participation de la Ville de Chinon s'éleva donc à un total légèrement inférieur à 50.000 francs. Cette somme, qui paraissait dangereuse à l'époque pour l'équilibre du budget de la Ville, nous semble aujourd'hui bien minime. Elle fut dépassée de très loin par l'ensemble des gains que réalisa le commerce chinonais. Or en ces temps bienheureux, les bénéfices étaient totalement acquis à ceux qui les avaient réalisés et ils ne contribuaient d'aucune façon, comme ils le feraient aujourd'hui, sous forme de taxations diverses, au rétablissement de la balance des finances municipales.

Ce n'est qu'après l'inauguration que fut mise en place, à l'avant du piédestal, l'énorme cartouche aux armes de la Ville, ainsi que les bornes de fonte reliées par des chaînes, sur la plateforme de granit.

Bien après 1900, la place Jeanne-d'Arc demeura l'emplacement d'un marché aux bestiaux fort actif. Afin d'isoler et de protéger le monument, on résolut de l'entourer de la clôture fleurie qui le met en valeur aujourd'hui.

(1) Voir B.A.V.C., VII, 1, 1967, p. 124-130.

En un point de notre récit, nous nous sommes bornés à noter succinctement l'absence du député de Chinon dans le cortège officiel, ainsi que la réunion hors programme organisée par ses électeurs dans l'après-midi du même jour. Celle-ci eut lieu, nous l'avons dit, sous une vaste tente dressée dans un pré du bord de la Vienne, à deux cents mètres du monument. Nous en avons différé jusqu'ici l'explication. Elle suppose la relation des circonstances assez curieuses qui accompagnèrent la naissance du projet de monument et déterminèrent sa réalisation sous une forme nouvelle et une importance inattendue.

Depuis longtemps les Chinonais entendaient ériger sur l'une des places de leur ville une statue de l'héroïne qui avait, à Chinon, changé les destins de la France en persuadant à Charles VII de défendre son royaume. Mais la réalisation de ce projet supposait la possession d'une somme considérable que les budgets municipaux ne permettaient pas d'y consacrer.

Parmi les Chinonais auxquels ce projet tenait le plus à cœur, M. L. de Cougny, historien et archéologue distingué, Président de la Société Française d'Archéologie, résolut, avec quelques-uns de ses amis, d'entreprendre cette œuvre difficile. Petit à petit, un groupement s'ébauça et, au mois d'août 1889, se constitua en Comité d'Initiative.

Les élections législatives du mois de mai précédent avaient élu, contre le député précédent, M. Léon Joubert, notable chinonais qui représentait la circonscription depuis plusieurs législatures et qui siégeait sur les bancs républicains, un nouveau-venu en Indre-et-Loire, Jules Delahaye, un modéré. C'était un homme jeune (il n'avait pas 40 ans) ; habile orateur et polémiste ardent, il avait tiré les arguments de sa campagne électorale de l'évolution inquiétante de l'affaire de Panama, tandis que son adversaire, homme loyal, mais effacé, s'en était remis pour le succès de sa candidature aux habituelles affiches où il affirmait sa foi républicaine.

Dès son arrivée au Parlement, Delahaye se fit remarquer par une telle audace qu'il fournit des armes à la Commission d'invalidation. Mais, au printemps 1890, il était largement réélu. Il poursuivit alors, avec une audace accrue, la recherche de certaines défaillances et de certaines compromissions qui lui valurent de solides inimitiés.

A Chinon, il proposa au Comité d'Initiative son aide et son appui, si bien qu'on lui en offrit la présidence. Mais ce Comité désirait également le concours et l'appui de la municipalité et des notabilités du département. Une délégation se rendit auprès du Maire et sollicita son adhésion. Sans manifester une hostilité quelconque, le premier magistrat de la ville exprima le désir, avant toute décision, de prendre l'avis de son Conseil.

Les adversaires de Delahaye, mis au courant de cette démarche, et voyant surtout dans sa présence à la tête du Comité un moyen de servir ses propres intérêts, dissuadèrent le Conseil, où siégeaient de nombreux républicains, de s'associer à l'action de ce Comité. Ils prirent en même temps conscience de l'importance des résultats obtenus par cette initiative extra-municipale et non républicaine. Il fallait agir d'urgence et, six jours après la démarche du Comité d'Initiative, le 25 août 1890, le Conseil municipal décidait la création d'un Comité provisoire municipal, présidé par le Maire, votait une somme de 1.000 francs, premier apport à une souscription nationale et qu'on allait lancer immédiatement.

Le Maire n'avait pas jugé à propos de répondre à la proposition du Comité d'Initiative. Seuls les articles de la presse républicaine apprirent à celui-ci la décision du Conseil municipal créant un nouvel organisme.

Le député de Chinon, attribuant à sa présence l'échec d'une tentative de coopération entre le Comité local d'Initiative et le Conseil municipal, résolut d'abandonner la présidence qui lui avait été offerte. Elle fut proposée à M. L. de Cougny qui l'accepta. Le choix était pertinent car l'éminent historien avait écrit de nombreux ouvrages relatifs à l'histoire de Chinon et à celle de la région. Il avait, de plus, été le véritable initiateur du projet de monument à Jeanne d'Arc, à propos duquel il avait, dès 1877, fait des conférences et des communications.

Dans un but de conciliation, M. de Cougny entreprit une deuxième démarche afin d'amener, si possible, la Municipalité à reconsidérer sa première décision. Il n'obtint qu'une réponse négative, sous le prétexte que son Comité demandait l'adjonction de cérémonies religieuses aux journées d'inauguration.

Devant cette situation, une nouvelle réunion fut décidée et, le 15 novembre 1889, le groupement s'érigea en Comité départemental, afin d'élargir son champ d'action. Il multiplia les listes de souscription qui, en quelques semaines, totalisèrent 20.000 francs (environ 400.000 francs de 1934). Peu de temps après, le Comité persistant à croire à la possibilité d'une entente, fit une troisième démarche auprès de la Mairie. Fort du succès de ses souscriptions, il offrait de mettre à la disposition de l'Union des Comités, non seulement les sommes qu'il avait déjà recueillies mais, bien entendu, celles qui pourraient encore lui parvenir.

Cette troisième tentative se heurta à une nouvelle fin de non-recevoir. On raconta que le refus municipal résultait de l'obstination du Comité départemental à formuler, une fois de plus, ses exigences aux cérémonies religieuses. M. de Cougny s'inscrivit en faux contre ces explications. Son Comité, a-t-il écrit, avait simplement demandé que tous les hommes politiques du département, sans exception, fussent officiellement invités aux fêtes inaugurales.

L'acceptation de ces conditions eut évidemment obligé les organisateurs à y admettre les trois députés modérés que les électeurs d'Indre-et-Loire avaient envoyés à la Chambre quelques mois plus tôt, et parmi eux, naturellement, Jules Delahaye, député de Chinon, qu'il fallait à tout prix en évincer.

Devant l'attitude municipale, le Comité départemental, estimant avoir fait tous les efforts de conciliation compatibles avec sa dignité, cessa toutes tentatives de rapprochement.

L'entêtement de la Municipalité, soutenue par le Parti républicain auquel appartenaient de nombreux conseillers, était facile à comprendre.

Le nouveau député de Chinon devenait, en effet, de jour en jour plus combatif. L'Affaire du Panama prenait une tournure inquiétante et on parlait déjà des poursuites qui devaient, un peu plus tard, être engagées contre un certain nombre d'hommes politiques. Bien que les représentants de l'Indre-et-Loire fussent des hommes insoupçonnables, ils se sentaient liés par la solidarité parlementaire, que les assauts forcenés de J. Delahaye allaient peut-être, un jour prochain, obliger à répudier.

Il importait donc de le combattre dans sa propre circonscription et d'essayer de détruire au plus vite l'ascendant indéniable et la grande popularité que lui valait son attitude de défenseur de l'épargne.

On manœuvrait déjà en 1890, pour rendre, aux élections suivantes, le siège de Chinon au Parti républicain battu en 1889, dans la personne de Léon Joubert. Cet excellent homme se retirant de la vie politique, avait indiqué au Comité républicain chinonais un candidat qui fut immédiatement agréé.

Il s'agissait de M. Leffet, un officier de la marine militaire, récemment retraité, et qui s'était retiré à Rivarennnes. De belle prestance et d'allure distinguée, il avait un visage aimable encadré des favoris chers aux gens de mer d'autrefois. Il semblait quelque peu fourvoyé et, à vrai dire, assez mal à l'aise dans ce milieu nouveau pour lui. De réunions en fêtes et de fêtes en comices, il était peu à peu présenté à tous les électeurs de la circonscription. Entre les officiels qui prononçaient les discours et les assistants qui les applaudissaient, on ne lui demandait que quelques mots, quelques brèves déclarations aussitôt couvertes de chaleureux applaudissements. Il n'était pas éloquent et se bornait à remercier d'un geste courtois ces explosions enthousiastes. Il n'eut d'ailleurs jamais à redouter les aléas des réunions contradictoires, il était littéralement « porté » par son comité dont l'activité considérable s'accroissait avec l'approche des élections. Il fallait à tout prix qu'il fut élu.

Il faillit cependant ne pas l'être.

L'affaire du Panama tournait de plus en plus au scandale et menaçait dangereusement la vie du Cabinet Floquet. De plus en plus, Jules Delahaye faisait au Parlement figure d'accusateur public. En novembre 1892, il avait obtenu la comparution devant les tribunaux de trois des administrateurs de la Compagnie du Canal, ainsi que des deux ingénieurs en chef, de Lesseps et son adjoint Eiffel. On acquitta les ingénieurs mais les administrateurs furent condamnés pour escroquerie. Cela ne suffisait pas au député d'Indre-et-Loire qui exigeait qu'on poursuivît des parlementaires compromis dans l'Affaire. Il ne devait avoir satisfaction que beaucoup plus tard.

Sa popularité grandissante, résultat de cette courageuse obstination, causait une vive inquiétude aux membres de la majorité. N'allait-il pas renverser le Ministère ? N'allait-il pas être appelé à former le suivant ? Il fallait à tout prix se débarrasser de ce fâcheux.

Tandis qu'au Parlement, Delahaye jouait les Fouquier-Tinville, il ne pouvait, aussi souvent qu'il l'eût fallu, venir dans sa circonscription et contrebattre efficacement l'activité de ses adversaires qui mettaient à profit tous les concours et toutes les circonstances. Le projet de la statue de Jeanne d'Arc constituait un enjeu de première importance. Tandis que le Comité primitif se voyait réduit à l'impuissance, le Comité national dont les membres parisiens approchaient les milieux gouvernementaux, recevait, en même temps que de précieux encouragements, des subsides de plus en plus importants.

Certains d'entre eux, au cours du printemps précédent, avaient admiré, au Salon, la grande maquette de plâtre de la Jeanne d'Arc de J. Roulleau ; ils réussirent à obtenir de l'auteur la cession gratuite de son œuvre. Des appuis officiels leur firent attribuer le don du bronze nécessaire à la fonte de la statue et les sommes provenant des souscriptions suffirent à couvrir tous les autres frais. Enthousiasmée par cette série de succès, la Municipalité de Chinon vota, à la fin de l'année 1892, les fonds nécessaires à l'édification d'un piédestal, au transport et au montage de la statue, ainsi qu'aux fêtes d'inauguration.

La partie était gagnée, mais il importait de fixer ces solennités au cours de l'été 1893, les élections législatives devant avoir lieu en septembre. Il n'y avait donc pas de temps à perdre si l'on voulait prouver au corps électoral que les promesses, cent fois répétées au cours des réunions, avaient été tenues. On pressa donc le fondeur et l'architecte et, au cours du mois de juillet, le piédestal terminé attendait la statue qui, le 21, quitta Paris pour arriver, après quelques difficultés le 6 août à Chinon.

On avait juste le temps nécessaire pour effectuer le montage avant la fin de la semaine. Un temps magnifique permit de mettre en place tous les éléments de la décoration de la ville, si bien que, du plus modeste des Chinonais jusqu'aux membres du Comité, tout le monde était ravi, à l'exception des partisans de Jules Delahaye qui se voyaient tenus à l'écart. Le Comité d'organisation avait-il omis d'inviter, en même temps que les sénateurs, les cinq députés du département, ou bien ceux-ci, se solidarisant avec leur collègue de Chinon, avaient-ils fait de sa présence la condition de leur participation aux cérémonies ? On ne l'a jamais su de façon formelle. Toujours est-il que, si les trois sénateurs y prirent part, aucun des députés ne s'y trouva. Était-ce pour combler ce vide ou bien pour montrer clairement en quelle estime on le tenait dans les milieux officiels, toujours est-il qu'on insista auprès du candidat républicain pour le voir prendre place dans l'une des voitures du cortège, à côté de trois conseillers généraux.

Les élections législatives allaient avoir lieu le 20 août, c'est-à-dire huit jours après les fêtes et il importait de ne perdre aucun atout.

D'ailleurs, nous l'avons dit, M. Leffet était un homme cordial et il s'était très vite attiré de nombreuses sympathies. Mais J. Delahaye comptait dans l'arrondissement beaucoup de partisans et, de plus, les circonstances lui étaient favorables : l'affaire du Panama tournait assez mal et les coups qu'il frappait étaient de plus en plus précis.

Ses électeurs, bien qu'ils leur eut recommandé de s'abstenir de toutes manifestations, irrités cependant de voir substitué à leur représentant légal un candidat dont ils estimaient les chances de succès assez aléatoires, trouvèrent un moyen inattendu de tourner la recommandation : par petits groupes, noyés dans la foule considérable applaudissant le ministre, les sénateurs et le candidat, ils s'écriaient, sur le passage de ce dernier : « Vive Wilson !... Vive Wilson !... », affectant de le confondre avec le député républicain de Loches, lequel avait dû démissionner six ans plus tôt à la suite d'une histoire de décorations qui avait également obligé son beau-père, Jules Grévy, Président de la République, à quitter l'Élysée.

Le soir, à l'issue du feu d'artifices, d'autres mauvais plaisants — ou peut-être les mêmes — dissimulés parmi les groupes qui déambulaient, chantant la « Marseillaise » et le « Chant du Départ », qu'une musique avait exécuté à la fin de l'embrasement, fredonnaient une rengaine qui avait connu la célébrité : les réflexions de Grévy à la suite des avatars de Wilson, et dont le refrain se terminait par : « Ah ! quel malheur d'avoir un gendre ! »

Les élections législatives eurent le résultat escompté par les amis de M. Leffet, qui fut élu. Dans son numéro du 27 août, le *Journal de Chinon* signala, avec un laconisme qui semble nuancé de regret, le résultat du scrutin. Avant le décompte des voix obtenues dans chaque commune, par les candidats, trois lignes se bornent à nous donner les totaux :

MM. Delahaye, 10.638 ;
Leffet, 11.342, élu ;
Jarzuel, 94.

M. Leffet ne bénéficiait donc que d'une majorité assez modeste et, peut-être eut-il été battu si l'enthousiasme provoqué par l'éclat des fêtes avait eu le temps de se refroidir.

Le Comité primitif, à la tête duquel s'était un instant trouvé son adversaire, ne perdit pas, cependant, l'espoir de voir un jour se dresser dans un autre quartier de la ville, une statue qu'il avait, dès le début, souhaitée plus conforme à la vérité historique, car c'était, en effet, une simple jeune fille de Lorraine, plus mystique que belliqueuse, accompagnée de quelques cavaliers, que virent arriver les gens de Chinon. Et si, à son départ pour Orléans, la foi en la mission que sa ténacité avait arrachée à Charles VII, ce pauvre roi qui n'était pas sûr de l'être, l'avait transfigurée, l'armure qu'elle venait à peine de revêtir et qu'elle devait trouver bien pesante, ne lui permettait certes pas les prouesses équestres qu'elle n'accomplit peut-être que plus tard. Aussi était-ce sous les traits de la jeune Lorraine fervente et inspirée que les membres du Comité entendaient la glorifier à leur tour, afin de mieux rappeler aux Chinonais que, des portes de leur ville partaient les premiers pas de la chevauchée libératrice, qui l'avait conduite à la gloire et, un peu plus tard, au martyre.

Les sommes qu'ils avaient reçues leur permettaient d'envisager la réalisation d'une œuvre d'un tel caractère. Ils firent donc appel à plusieurs statuaires auxquels ils demandèrent l'étude d'un projet, en même temps qu'ils s'adressaient à tous les amis de Jeanne d'Arc afin de recueillir de nouveaux subsides. Ils devaient rencontrer beaucoup d'obstacles dont certains furent inattendus. Une lettre curieuse, communiquée par M. le curé de Saint-Maurice, dépositaire de documents relatifs à ce projet, montre que le haut clergé n'y était pas favorable. L'auteur de cette lettre, Gustave Droz, homme de lettres, auquel un premier livre avait donné la notoriété, et dont la famille possédait le Vau-Guyon où il venait souvent, écrivait le 4 février 1895, au chanoine Juet, curé de Saint-Maurice :

« Votre appel aux Amis de Jeanne d'Arc me paraît parfaitement bien tourné ; le petit discours de notre curé est heureux, spirituel et touchant. Cela doit réussir, ou devrait réussir en temps ordinaire, mais que sait-on maintenant que la société se complait à marcher la tête en bas et les pieds en l'air ? »

« Je dois vous dire que l'un de mes amis, à qui je parlais de votre projet, m'a assuré que des tentatives analogues à la vôtre avaient été condamnées et interdites par l'Evêque, dans deux diocèses, dont l'un est celui d'Orléans. Je vous aurai, à ce sujet, des détails précis que je n'ai pu me procurer encore. »

« Avant de lancer votre appel, il est bon que vous sachiez quelles peuvent en être les conséquences. »

Quels sculpteurs répondirent à l'appel du Comité et lui soumirent un projet ? Rien dans les archives ne permet de le préciser. Seul, un second passage de la lettre précitée nous indique, sinon la participation de F. Sicard à la compétition, du moins l'existence d'un projet qu'il élaborait dans le même temps. Le Tourangeau F. Sicard était, en 1895, âgé de 33 ans, Grand Prix de Rome depuis 1891 ; il avait déjà obtenu d'admirables succès artistiques. Gustave Droz, fils et petit-fils de sculpteurs, avait été lui-même un peintre de talent qui, vers la trentaine, avait lâché les pinceaux pour la plume. Il avait 65 ans lorsqu'il écrivait :

« Je regrette beaucoup que M. Sicard ait modifié sa maquette dans le sens mélodramatique que vous signalez. C'est que, en effet, outre qu'il est plus facile en art d'exprimer un sentiment violent et brutal que de rendre une émotion discrète et contenue, on est sûr de s'attirer le suffrage du plus grand nombre en brailant un peu. M. Sicard, sans doute, n'aura pu s'empêcher de faire comme tout le monde. »

Notons de suite que G. Droz ne fait que commenter l'opinion du chanoine Juet. Il n'eut probablement pas écrit ces lignes s'il eut pu voir

l'œuvre incriminée. Il s'agit sans doute, en effet, de la Jeanne d'Arc qui fut réalisée en marbre et érigée dans l'église Saint-Etienne de Chinon et dont le chanoine n'avait pu voir, en 1895, que la maquette qui fut très peu modifiée. Elle figure maintenant au Musée des Amis du Vieux Chinon. Ni la maquette, ni l'œuvre définitive ne présentent quoi que ce soit de mélodramatique, ni de déclamatoire. Peut-être le mouvement, l'élan, l'ardeur à peine contenue qui s'y manifestent n'avaient-ils pas trouvé grâce devant le rigorisme pointilleux du chanoine.

Il semble donc qu'aucune des maquettes présentées au Comité n'ait réussi à rallier ses suffrages et que celui-ci ait résolu d'attendre encore. Ses membres ne devaient pas ignorer le mouvement qui se dessinait dans les milieux intellectuels catholiques où l'on souhaitait ardemment la rénovation de l'art religieux.

Depuis un temps infini, en effet, les éditeurs de statues et d'imagerie pieuses, tous concentrés autour de la place Saint-Sulpice, à Paris, n'offraient à leur clientèle que des œuvres d'une affligeante banalité, peintes le plus souvent de couleurs fades que les gens de goût avaient fini par dénommer « les Saint-Sulpiceries ». Pour réagir efficacement contre cette stagnation à laquelle, seuls, les marchands trouvaient leur compte, un groupe d'artistes et les membres du Haut Clergé venaient de fonder une Société destinée à encourager les jeunes statuaires désireux de diriger leur talent dans cette voie nouvelle ; des conseils leur seraient prodigués, des exemples, tirés des arts anciens, leur seraient montrés, dont les fondateurs attendaient une floraison d'œuvres plus vivantes et plus personnelles.

C'est cette Société, la Société Saint-Jean, que le Comité de Chinon pria, en 1897, de vouloir bien l'aider à découvrir l'œuvre qu'il recherchait. Un concours fut institué à Paris et, dans sa lettre du 5 mai 1899, le Secrétaire général informa le chanoine Juet que le jugement du concours avait eu lieu et que le prix avait été décerné à M. Dechin, statuaire, déjà titulaire du Prix de Rome... de Lille. Le chanoine et, sans doute, le Comité, dont les membres parisiens purent voir l'œuvre récompensée, donnèrent leur accord et le marbre fut exécuté dans les mois qui suivirent. L'arrivée à Chinon de la statue fut aussi discrète que l'entrée de celle de J. Roulleau avait été triomphale. La caisse qui la contenait fut ouverte au couvent des Franciscaines, qui devaient l'abriter en attendant les décisions ultérieures ; elle fut placée dans la chapelle et, plus tard, transportée à l'église Saint-Maurice.

C'est une œuvre d'une grande simplicité dont le mouvement est exprime avec une réelle discrétion. Beaucoup plus petite que celle de Fr. Sicard, il semble qu'elle pourrait difficilement affronter l'épreuve du plein air, plus redoutable encore pour les marbres que pour les bronzes.

Les statues de marbre, d'autre part, sont relativement fragiles. Le vent, qui véhicule les poussières et les moisissures dont la pluie assure la croissance, tandis que son ruissellement crée à leur surface des coulées grises qui dénaturent les modelés, sont, avec le gel, les agents de leur destruction progressive.

Nous possédons une reproduction photographique de la statue de Déchin, au-dessous de laquelle quelques lignes imprimées appellent un commentaire. Les voici :

*Jeanne d'Arc, par Jules Déchin
érigée en l'église Saint-Augustin et N.-D. de la Gare, Paris,
à Saint-Louis-des-Français, à Rome.*

Une mention, ajoutée à la plume, ajoute :

Chapelle des Franciscaines, Chinon.

Enfin, tout en bas, imprimé en caractères minuscules :

Modèle déposé

suivi des nom et adresse de l'éditeur.

Qu'a-t-il déposé exactement ? La reproduction ou la statue ? Les lignes précédentes nous révèlent clairement l'existence de quatre statues. Laquelle des quatre est l'œuvre originale, celle que l'auteur a exécutée lui-même, toutes les autres n'étant que des copies ?

Lauréat du concours organisé à Paris sur l'initiative du Comité de Chinon, J. Déchin en a reçu une somme assez considérable à l'époque, et moyennant quoi les Chinonais étaient fondés à se croire possesseurs d'une œuvre unique et non de l'une des épreuves d'une série, sinon d'une édition, suivant la signification que l'on accorde au mot « modèle ».

*
**

Plus d'un demi-siècle s'est écoulé depuis ces événements dont le souvenir méritait un rappel. Il est curieux de constater que toutes ces divergences et tous ces tiraillements qui, d'habitude, aboutissent à l'échec du projet qui les a engendrés, mirent finalement notre ville en possession de trois statues au lieu d'une et que l'importance de l'une d'elle dépassa de très loin les espoirs les plus téméraires.

Il eut été inconcevable que la haute figure qui domine de son pur rayonnement l'histoire du x^v^e siècle français n'eut pas été présente en la cité où naquit la grande espérance de libération nationale. Sans l'audience royale du 9 mars 1429, en effet, et sans l'acquiescement arraché au pauvre « Roi de Bourges », l'effritement du sol français se fut indéfiniment aggravé, jusqu'à rendre impossible le sursaut du sentiment national d'un peuple terrorisé.

Dans la salle royale du château de Chinon — dant il ne reste plus, hélas ! qu'un pan de mur prêt à s'écrouler — la minuscule flamme que, depuis Domrémy, la bergère lorraine portait dans son sein, s'épanouit et devint un flambeau. A sa lumière se dissipèrent les ténèbres où somnolait le monarque et les siens ; ce jour-là, la ligne indiscernable où sinuait le destin de la France atteignit brusquement le point de conver-

sion, ce « turning point », selon l'expression si chère aux Anglais d'aujourd'hui, à partir du quel les jours de la domination de leurs ancêtres allaient être comptés.

C'est l'entretien de Chinon qui fit de cette adolescente un chef militaire incontesté.

C'est de Chinon, où Jeanne était entrée inconnue, qu'elle s'en fut un clair matin d'avril, armée en guerre et portant dans les plis de son étendard le fragile espoir du royaume.

C'est du donjon du Coudray que partent les premiers pas de cette incroyable épopée d'où sortit l'unité française.

Il ne semble pas que les Chinonais apprécient à sa vraie valeur l'importance des faits dont leur ville et, plus particulièrement, son château, ont été favorisés, non plus que la place exceptionnelle que lui reconnaissent d'autres pays, en particulier ceux dont l'histoire fut traversée de longues luttes contre la tyrannie. L'épopée de Jeanne d'Arc provoque l'admiration du monde entier et ce sentiment s'est encore élargi depuis que l'Eglise l'a canonisée.

Le récit de la vie et des promesses d'une petite Carmélite a causé un tel mouvement de foi et d'enthousiasme qu'il a fait jaillir du sol de Lisieux une somptueuse basilique vers laquelle accourent des foules de plus en plus nombreuses.

Plus extraordinaire, cent fois, que l'histoire de la sainte de Lisieux, les prodiges successifs de la vie de Jeanne d'Arc se situent à la fois sur le domaine de la croyance et sur celui du patriotisme. Nés eux aussi dans le recueillement et les oraisons, ils ont grandi dans les périls d'un voyage aventureux, ils lui ont permis de convaincre un roi, de commander des hommes de guerre et d'entraîner leurs soldats. Prisonnière, ils la guidèrent dans les traquenards d'interrogatoires interminables, et soutinrent son courage pour affronter, après une année de tortures morales, l'affreux supplice du bûcher.

*
**

L'aspect de ce « haut lieu », cette Salle Royale qui vit le plus extraordinaire de ces événements, est d'une mélancolie profonde : il n'en subsiste que les limites, inscrites sur le sol herbeux, en un ourlet de vieilles pierres, ainsi qu'un pan de mur à la merci d'une tempête.

On dit — un peu par habitude — dans les milieux archéologiques et dans les cénacles du tourisme officiel : « Le château de Chinon n'est que ruines ». Soit. Mais, dans certains pays aussi soucieux de leurs souvenirs historiques que de leur prospérité présente, accolée à leur prestige, de telles ruines seraient vite relevées !

Qu'on ne crie pas à l'hérésie de telles entreprises et qu'on ne jette plus, ironiquement, le nom de Pierrefonds dans le débat. La science archéologique a marché à pas de géants depuis Viollet-le-Duc, auquel on n'a d'ailleurs jamais reproché la restauration de la Sainte-Chapelle, ni celle de Carcassonne, ni celle de Vézelay.

Pourquoi, à son tour, Chinon ne reverrait-il pas luire au clair soleil de Touraine les toits aigus de ses Logis Royaux ?

Ils pourraient abriter un musée dans lequel tapisseries, meubles, armures du temps de Jeanne d'Arc composeraient un décor accordé à l'architecture et auquel s'ajouteraient progressivement d'autres éléments.

Il importe avant tout de loger les Français, nous a-t-il été maintes fois répondu. Mais l'effort récent de Versailles montre clairement que, de temps en temps, on pense à conserver les « Grands Logis » de la gloire française. Les temps viendront, nous en sommes certain (1)...

*
**

La graine est semée. Puisse-t-elle, après les lenteurs de la germination, croître, s'épanouir, se ramifier pour s'élever encore, comme les rouvres du Bois Chesnu.

James-C. RICHARD.
(publié en 1934)

(1) Le Ministère des Affaires culturelles vient de décider, en 1967, la reconstruction des Logis Royaux du Château de Chinon. Ces locaux comprennent (de l'Ouest à l'Est) le Petit Comble, le Grand Comble et la Grande Salle d'audiences. Il semble que l'on ne soit pas décidé à comprendre la Grande Salle dans ce projet.

Or les bâtiments du Petit et du Grand Combles ne semblent jamais avoir été autre chose que les habitations privées des monarques successifs et d'ailleurs leur surface exiguë ne leur permettait pas d'autre destination. On n'y vit que la séance interrogatoire des Chefs du Temple, tandis qu'une autre accueillit la dépouille mortelle de Henri II Plantagenet, décédé dans une autre partie du château.

La Grande Salle d'audiences, au contraire, est le lieu où, devant toute la Cour, Jeanne fut solennellement reçue par le roi. De l'entretien mystérieux qu'elle eut avec Charles VII les conséquences furent considérables : c'est de là que sortit la renaissance du patriotisme français, suivi de la libération du royaume.

Ceux qui, cinq siècles plus tard, entreprirent et réussirent un exploit semblable, pourraient-ils ne pas s'en souvenir ?

BIBLIOGRAPHIE

TOURLET (E.-H.) : « La statue de Jeanne d'Arc de Jules Roulleau. Relation des fêtes données à Chinon les 12 et 13 août 1893 à l'occasion de l'inauguration du monument ». *Chinon*, 1893, 36 p.
